

Décret

Générale

colonial

Décret n° 24 juin 1937. Suppression de la masse entretien de l'armement dans les corps de troupe de toutes armes aux colonies.

n° 24

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

24 juin 1937

Numéro JO

n° 487 du 30/06/1937

Date du numéro

30 juin 1937

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. — Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : 1^{er} Le décret du 26 mai 1937, portant réglementation du logement et de l'ameublement aux colonies; 2^e Le décret du 26 mai 1937, portant réglementation de l'ameublement, domesticité et frais divers aux colonies; 3^e L'arrêté ministériel du 26 mai 1937, fixant les règles d'attribution des logements aux colonies; 4^e Le décret du 31 mars 1937, portant publication et mise en application provisoire du traité de commerce et de navigation franco-polonais, signé le 22 mai 1937 (voir J. O. de la République française du 2 juin 1937); 5^e Le décret du 31 mai 1937, portant publication et mise en application provisoire de l'accord de paiement franco-polonais signé le 22 mai 1937 (voir J. O. de la République française du 2 juin 1937) ; 6^e Le décret du 2 juin 1937, modifiant l'article 7 du décret du 9 octobre 1936 relatif à la répression de l'usure dans les colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat relevant du ministère des colonies autres que la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et publié en extrait au Journal officiel de la colonie.

PIERRE-AIYPE.